

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2016

---

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES  
ET LES ACTIFS - (N° 3600)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS1031

présenté par  
M. Sirugue, rapporteur

-----

### ARTICLE 44

À l'alinéa 45, après le mot :

« poste »

insérer le mot :

« en ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.